

## RESUME DES DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DU 23 JANVIER 2018

### Désignation

Suite à la réussite de sa formation d'agent constatateur, Rachel De Fina, engagée en octobre 2016 en tant que gardien de la paix, est désignée officiellement par Conseil communal en qualité d'agent constatateur.

### Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

À partir du 25 mai 2018, chaque entreprise belge devra respecter les dispositions du **Règlement Général sur la Protection des Données** qui définit, au niveau européen, les **nouvelles règles relatives à la protection des données personnelles des citoyens européens**.

Le RGPD modifiera le fonctionnement des autorités publiques dans les domaines où elle entre en contact avec le traitement de données personnelles (ex : données à caractère fiscal, données issues du registre national ou de la banque-carrefour de la sécurité sociale, données issues du développement économique local ou encore les données relatives au personnel employé par le pouvoir local).

**Données à caractère personnel ?** C'est un terme générique pour désigner toutes les informations sur la base desquelles une personne peut être identifiée directement ou indirectement, comme le nom, l'adresse, le numéro de registre national, les données salariales, le profil en ligne, les données de connexion, etc.

Les autorités publiques dont l'activité principale consiste à traiter des données à caractère personnel ou des données sensibles, seront obligées de **désigner un 'délégué à la protection des données'**.

Cette personne conseillera l'employeur quant aux mesures qui devront être prises à la lumière du nouveau Règlement et surveillera également le respect des principes du Règlement. Cette personne devra être en mesure d'agir de manière indépendante au sein de l'Administration. Elle devra faire des rapports au plus haut niveau de management et ne pourra pas être licenciée pour des raisons ayant trait à l'exercice de sa fonction. M. Meunier a été désigné comme PDO (*Personal Data Officer*).

En prévision de la mise en place du RGPD, **l'UVCW va mettre en place un projet pilote** : s'ériger en **centrale d'achat** en vue de l'accompagnement à la **mise en conformité au RGPT** d'un nombre limité de ses membres.

La commune qui souhaite adhérer à la centrale de marché doit manifester son intérêt pour le 31/1/18 via une délibération du Conseil.

Une participation financière visant à couvrir les frais administratifs de gestion et d'étude relatifs aux activités d'achat centralisées sera demandée.

### **Prêt UREBA**

Dans le cadre des investissements économiseurs d'énergie (UREBA), une demande de subsides avait été rentrée au CRAC (Centre Régional d'Aide aux Communes). Ce dernier nous informe qu'une subvention de 99.474,84 € nous est allouée. Il est donc proposé au Conseil communal de signer une convention.